

**ATELIER SUR LES STATISTIQUES DE
L'ENVIRONNEMENT
(YAOUNDE, CAMEROUN DU 5 AU 9 DECEMBRE
2011**

**PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DU
CONGO**

Par Eugène TATI POATY, Statisticien

Et

**Antoine MOUTSOUKA MAMONA,
Administrateur Civil, Environnementaliste**

GENERALITES SUR LE CONGO

Superficie : 342.000 km²

Population : Près de 3.850.000
habitants

175 Km de frange maritime

- le Congo Bénéficie d'un climat équatorial caractérisé par deux saisons principales : la saison des pluies (d'octobre à mi-mai) et la saison sèche (de mi-mai à septembre).
- le Congo dispose d'un réseau hydrographique important, axé autour des fleuves Congo et le Kouilou Niari.
- les types de végétation y sont présentes :
- la forêt dense couvrant environ 65% de la superficie du pays;
- la savane s'étendant sur les 35% du territoire restant.

- en ce qui concerne la population du Congo, les deux tiers de celle-ci se trouvent concentrés dans les deux grandes agglomérations que sont Brazzaville et Pointe-Noire;
- cette forte concentration est à l'origine de la prolifération des taudis à la périphérie de ces communes, laissant ainsi dans la précarité toute la frange de la population qui y vit.

- Il importe d'abord de souligner que les préoccupations en matière d'environnement et de développement en République du Congo remontent aux années 1960, c'est-à-dire deux (02) après l'indépendance, à travers deux importantes lois à savoir : la loi n° 21/62 et n° 23/62 du 21 mai 1962 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes et les enquêtes de commodo et incommodo qui devaient en résulter.
- Ces deux textes de lois étaient assurés par le service des mines au sein du ministère de la production industrielle.

Quelques années plus tard, fût crée le service de l'environnement qui, devient au fil des temps, direction générale de l'environnement au sein du ministère du tourisme et de l'environnement en 1983.

Toujours, sur le plan institutionnel, et à l'heure actuelle, la direction générale de l'environnement est sous tutelle du ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement

- Comme partout ailleurs en Afrique, les populations vivent de réels problèmes d'environnement et de détérioration de leur cadre de vie, les écosystèmes sont perturbés et la biodiversité est menacée.
- Il ressort de ce constat, qu'au Congo la population est confrontée à la recrudescence des maladies cardio-vasculaires, pulmonaires, cancérigènes, diarrhéiques aiguës et des allergies diverses.

- La plupart des axes de communication, ne disposant pas d'ouvrages susceptibles de recueillir toutes les eaux pluviales, constituent des sources non négligeables d'érosions, car ils sont construits sans études d'impact sur l'environnement comme l'indique le décret n° 86/775 du 7 juin 1986 rendant obligatoire les études d'impact sur l'environnement en République du Congo.
- L'exploitation intensive du pétrole, l'existence d'une industrie peu performante, très polluante, et utilisant des technologies obsolètes, contribue dangereusement aux émissions dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, responsable du réchauffement de la planète.

- L'extraction du sable de mer et la dégradation croissante des écosystèmes fragiles comme les mangroves, constituant de zones de reproduction de certaines espèces halieutiques, détériorent les sites de nidification des tortues marines, menacent le milieu marin et le cycle de reproduction des poissons.

Par ailleurs, la dégradation accélérée des écosystèmes aquatiques, due à l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses, est de nature à détériorer irréversiblement la qualité des eaux et à affecter dangereusement les ressources halieutiques, élimine progressivement l'ensemble de la biodiversité.

Les feux de brousse, les pratiques agricoles, la déforestation intempestive et le braconnage très pratiques au Congo ont de graves conséquences sur l'environnement.

- l'importation et la mise en circulation des véhicules et engins usagés, occasionnent la présence de fines particules en suspension dans l'atmosphère.
- la dégradation de l'environnement ou les dommages causés à l'équilibre des écosystèmes (air, sol, forêts, mer et eaux douces) sont dues au manque de connaissance et à la mauvaise prise en compte du problème environnemental.

- La protection de l'environnement étant devenue une des préoccupations planétaires, le Congo n'en reste pas en marge, car des nouvelles politiques de gestion des problèmes environnementaux sont en étude, afin de renforcer le cadre juridique et institutionnel notamment la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et d'autres textes subséquents, support indispensable à la promotion d'une gestion durable de l'environnement, pour enfin se conformer au contexte mondial en matière de gestion de l'environnement.

- Le domaine de l'environnement, domaine multidisciplinaire et multisectorielle, intéresse certes, le ministère en charge de l'environnement et de toute évidence, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE/INS), qui celui-ci est à la base de la mesure et de l'appréciation des indicateurs, afin de fournir une information qui renseigne et qui peut entrainer à la prise d'une décision rationnelle.

- Les quelques indicateurs que le CNSSE/INS produit sur l'environnement ne peuvent correctement renseigner sur le domaine, car très insuffisants d'une part, et d'autre part, la faible capacité de contrôle de biens d'autres indicateurs déterminants.

- Il faut reconnaître que dans ce domaine, les compétences sont limitées et les moyens très insuffisants, car sortant des schémas traditionnels de nos travaux.
- En conclusion nous dirons que cet atelier contribuera sans nul doute et de manière efficace au renforcement des capacités des différents acteurs, pour une bonne maîtrise des statistiques de l'environnement.

**Merci pour votre
aimable attention**